



Commune de Beyne-Heusay

Beyne-Heusay, le 15 janvier 2019

TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ET TAXE SUR LA PROPRIETE ET LA SALUBRITE PUBLIQUES exercice 2019 REDUCTIONS

Madame, Monsieur,

Une réduction de 30 € (15 € sur la taxe sur la collecte et le traitement des déchets et 15 € sur la taxe sur la propriété et la salubrité publiques) pourra être obtenue par tous les chefs de ménage domiciliés à Beyne-Heusay au 1^{er} janvier 2019 qui réunissent les conditions suivantes :

1) La somme des revenus imposables du ménage doit être inférieure à 18.855,63 € plus 3.490,68 € par personne supplémentaire faisant partie du même ménage.

2) Le verso de la présente, complété et signé doit être adressé au service de la Recette de l'Administration communale, Grand'Route 243 à 4610 Beyne-Heusay **pour le 28 février au plus tard.**

3) Les documents justificatifs seront joints à la demande.

Seule une copie de l'AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE (impôt des personnes physiques) reprenant vos revenus de 2016 ou de 2017 sera acceptée.

Ce document est à fournir par le chef de ménage ainsi que par toutes les personnes de 18 ans et plus qui font partie du même ménage.

ATTENTION : chefs de ménage nés avant le 1/1/1954 : voir au dos

Le bénéfice de la réduction donnera également droit à l'octroi d'un rouleau de sacs poubelles gratuit.

Les personnes qui sont vraiment dans l'impossibilité de se déplacer peuvent demander la reprise de leur demande de réduction à leur domicile en téléphonant au 04/355.89.16.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur général,

M. HOTERMANS



Le Bourgmestre,

D. HENROTTIN

VOIR DEMANDE DE REDUCTION AU VERSO

**TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS
ET TAXE SUR LA PROPRETE ET LA SALUBRITE PUBLIQUES**

EXERCICE 2019

DEMANDE DE REDUCTION

ATTENTION : pour les chefs de ménage nés avant le 1/1/1954 :

Les réductions seront accordées automatiquement à tous les chefs de ménage, âgés au minimum de 65 ans pour autant que les 3 conditions suivantes soient respectées :

- les réductions ont été octroyées pour les taxes de 2018,
- toutes les personnes qui font partie du ménage ont au moins 65 ans,
- aucun changement de situation familiale ou fiscale n'est intervenu durant l'année 2018.

Si une de ces 3 conditions ne devait pas être remplie, ils sont tenus d'introduire une nouvelle demande auprès du service de la Recette.

Je soussigné,

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Sollicite le bénéfice de la réduction des taxes sur la collecte et le traitement des déchets et sur la propriété et la salubrité publiques, au titre de chef de ménage.

Je joins à la présente les justificatifs requis. Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et exacts, et que le montant cumulé des revenus de mon ménage (revenus de toutes les personnes de 18 ans et plus qui en font partie) ne dépasse pas 18.855,63 € majorés de 3.490,68 € par personne supplémentaire.

Fait à Beyne-Heusay, le

Signature,

Renseignements : 04/355.89.16 ou chantal.swinnen@beyne-heusay.be

bureau ouvert du lundi au vendredi de 8 h. à 12 h.

et de 13 h. à 16 h.30